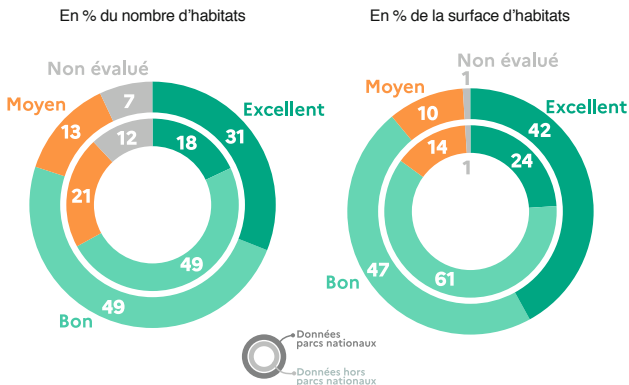


État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

En 2019, plus de 80 % des habitats d'intérêt communautaire situés au sein des parcs nationaux métropolitains sont en bon ou excellent état de conservation.

ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES SITES NATURA 2000 DANS LES PARCS NATIONAUX MÉTROPOLITAINS, EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN 2019



Note : au 1^{er} janvier 2019, le réseau des 8 parcs nationaux métropolitains compte 118 sites désignés au titre de la directive « Habitat » au sein de leurs territoires (périmètre d'étude de la charte – PEC). Les résultats mis en avant ici portent sur les 63 sites d'intérêt communautaire, dont au moins 90 % de la surface est contenue dans le PEC d'un parc national.

Champ : France métropolitaine.

Source : base de données Natura 2000. Traitements : OFB, 2020

Outils de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites d'intérêt communautaire dits « Natura 2000 » visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore » (DHFF), dont les dispositifs ne s'appliquent pas aux territoires ultramarins. La DHFF vise le maintien et l'amélioration de l'état des habitats dits « d'intérêt communautaire », afin de garantir leur pérennité à long terme. L'état de conservation d'un habitat au sein d'un site, évalué tous les six ans, repose sur trois paramètres : l'évolution de la surface, la structure et le fonctionnement de l'habitat, et les altérations qu'il subit. L'état de conservation comporte trois classes : excellent, bon, moyen ou partiellement dégradé. La mention « Non évalué » désigne les habitats pour lesquels il n'y a pas d'évaluation de l'état de conservation.

En 2019, 80,2 % des habitats naturels d'intérêt communautaire localisés dans des parcs nationaux de métropole sont en bon (49,4 %) ou excellent (30,8 %) état de conservation. En surface d'habitats, cette proportion est de 88,6 % (47 % bon et 41,6 % excellent). Les résultats sont assez homogènes entre les parcs nationaux. Le réseau des parcs nationaux présente de meilleurs résultats que le reste du territoire métropolitain pour lequel 66,5 % des habitats d'intérêt communautaires de l'ensemble des sites Natura 2000 sont en bon (49 %) ou excellent (17,5 %) état de conservation en 2019. En surface d'habitats, cette proportion est de 84,6 % (60,6 % bon, 24 % excellent). La connaissance des habitats est également meilleure dans les parcs nationaux : la proportion d'habitats en état non évalué y est de 7 % contre 12 % au niveau national.

En 2019, pour la région biogéographique alpine de France métropolitaine dans son ensemble, 77,4 % des habitats d'intérêt communautaires sont considérés comme étant en bon (47,1 %) ou excellent (30,3 %) état de conservation. Cette proportion dépasse 90 % dans les trois parcs nationaux alpins (les Ecrins, la Vanoise et les Pyrénées).